



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Nouveaux Systèmes  
Énergétiques**  
Comité stratégique de filière



Paris, le 4 novembre 2021

N°1626

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Nouveaux systèmes énergétiques : un nouveau contrat de filière signé par Barbara POMPILI, Agnès PANNIER-RUNACHER et l'ensemble des acteurs du secteur**

**Barbara Pompili**, ministre de la Transition écologique, **Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée chargée de l'Industrie, **Claire Waysand**, présidente du Comité stratégique de filière (CSF) « Nouveaux systèmes énergétiques » et directrice générale adjointe d'Engie, **Sylvie Jéhanno**, vice-présidente du CSF et présidente-directrice générale de Dalkia, ainsi que les représentants des organisations syndicales, ont signé, ce jeudi 4 novembre, le contrat stratégique de filière « Nouveaux systèmes énergétiques » pour les années 2021-2023.

La filière « Nouveaux systèmes énergétiques » rassemble l'ensemble des industriels de la transition énergétique (énergies renouvelables, hydrogène bas carbone et renouvelable, efficacité énergétique, réseaux et stockage énergétiques). Elle représente plus de 40 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 210 000 emplois en France.

Ce nouveau contrat stratégique vise à accélérer la transition énergétique tout en développant l'industrie française et les emplois dans ce secteur. Il formalise les engagements réciproques de l'Etat, des industriels et des organisations syndicales autour des grandes priorités de la transition énergétique et du développement de l'industrie qui lui est liée, en intégrant les enjeux d'évolution des métiers et compétences.

Au travers d'un vaste plan d'actions, ce contrat doit garantir l'accès de tous à une énergie décarbonée, en renforçant la compétitivité des énergies renouvelables et l'optimisation de l'usage des énergies. L'objectif est de faire de la transition énergétique une opportunité de réindustrialiser la France. En effet, maintenir, attirer et développer des industries compétitives sur les énergies renouvelables électriques ou thermiques, sur le biogaz, sur l'hydrogène bas carbone, sur le stockage d'énergie ou de CO<sub>2</sub> et sur les réseaux énergétiques, est essentiel pour l'autonomie stratégique de notre pays.

La mise en œuvre de ce nouveau contrat de filière peut compter sur la mobilisation de plus de 600 contributeurs de l'Etat, de l'industrie, des associations professionnelles et des organisations syndicales. Alors que le plan France Relance a consacré 30 milliards d'euros à la transition écologique, et en particulier à la décarbonation de l'industrie, à l'efficacité énergétique, à la rénovation énergétique des bâtiments ou encore à l'hydrogène bas carbone, le plan d'investissement France 2030 poursuivra cette dynamique.

**Barbara Pompili**, ministre de la Transition écologique, a déclaré : « *Pour faire face au dérèglement climatique et garantir l'accès de tous à une énergie décarbonée dans les décennies à venir, notre pays est engagé dans une véritable révolution de notre système énergétique. Je me réjouis qu'industriels, Etat et organisations syndicales travaillent main dans la main pour anticiper ce changement et faire de cette transition énergétique un atout pour le pouvoir d'achat et l'emploi.* »

**Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée chargée de l'Industrie, a déclaré : « *A l'heure de la COP26 à Glasgow, le nouveau contrat stratégique de filière des "Nouveaux systèmes énergétiques" ambitionne de montrer que notre action climatique a des conséquences en termes de développement industriel dans tous les territoires et de créations d'emplois qualifiés pour toutes et tous.* »

**Claire Waysand**, présidente du Comité stratégique de filière « Nouveaux systèmes énergétiques », a déclaré : « *Les actions menées depuis deux ans mettent en lumière la capacité de la filière à agir en faveur du développement et de la compétitivité des énergies renouvelables et de l'activité et de l'emploi dans les territoires. Plus que jamais, la filière doit contribuer à une transition énergétique vers la neutralité carbone abordable et résiliente. Il en va de la compétitivité de l'ensemble de l'économie et du pouvoir d'achat des ménages. Nous nous réjouissons d'avoir défini avec l'Etat une feuille de route commune sur 2021 -2023, que nous veillerons à déployer avec efficacité comme nous l'avons fait sur le contrat précédent.* »

**Sylvie Jéhanno**, vice-présidente du Comité stratégique de filière « Nouveaux systèmes énergétiques », a déclaré : « *L'esprit de co-construction au sein de la filière des Nouveaux Systèmes Énergétiques est précieux pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables, de l'hydrogène bas-carbone et la mise en œuvre de plus d'efficacité énergétique, tout en développant les industries de la transition énergétique en France et en Europe. Je salue l'ensemble des contributeurs qui œuvrent à transformer les engagements pris dans ce nouveau contrat de filière en actions concrètes, au service de la lutte contre le changement climatique.* »

**Consultez le dossier de presse [ICI](#)**

### **Contacts presse**

**Cabinet de Barbara Pompili** : [secretariat.communication@ecologie.gouv.fr](mailto:secretariat.communication@ecologie.gouv.fr)

**Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher** : [presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)

**Service de presse de Claire Waysand** : [engiepress@engie.com](mailto:engiepress@engie.com)

**Service de presse de Sylvie Jéhanno** : [tiphaine.croville@dalkia.fr](mailto:tiphaine.croville@dalkia.fr)